



MESSAGE DE AWNRR À L'OCCASION DU MOIS DE DROITS DE LA FEMME

Durant ce mois dédié aux droits de la femme, African Women for Natural Resources en sigle AWNRR invite les autorités étatiques ainsi que les entreprises œuvrant dans l'exploitation des ressources naturelles à prendre des engagements concrets, transparents et mesurables face aux enjeux majeurs du développement durable, en faveur d'une participation inclusive des femmes.

En effet, le mois de mars, consacré aux droits des femmes, est célébré tous les 8 mars. Cette année, au niveau international, le thème choisi par les Nations Unies : « Droits. Justice. Action. Pour toutes les femmes et les filles », souligne que la garantie effective de ces droits est essentielle pour favoriser un développement harmonieux et durable des femmes dans leurs communautés.

En République démocratique du Congo, au niveau national, le thème complémentaire à celui défini au niveau mondial, est : « Droits garantis : autonomisation durable pour toutes les femmes et les filles en RDC ». Ce dernier vise à transformer les politiques publiques en opportunités concrètes et inclusives pour les femmes à travers tout le pays.

Malheureusement, derrière ces discours, la réalité persiste : les femmes, premières touchées par l'exploitation des ressources naturelles, sont marginalisées, privées de retombées équitables et exclues des espaces de décision.

À titre d'exemple, dans le secteur minier, AWNRR met en évidence ces constats à travers :

1. [La note d'analyse de l'implication des femmes dans la gestion de la dotation de 0,3 % du chiffre d'affaires des entreprises minières en RDC](#), qui met en évidence une faible participation des femmes (21 %) au sein des Organismes Spécialisés (OS) en charge de la gestion des DOTs, révélant un manque d'inclusion socio-économique effective et ne reflétant pas pleinement la faible représentativité de la femme dans les institutions de gouvernance concernées ;
2. [L'analyse des disparités salariales dans deux grandes sociétés de la filière cupro-cobaltifère en RDC](#), montre combien les femmes ne bénéficient pas des mêmes avantages sociaux que leurs homologues masculins congolais. Cette situation est encore plus marquée face aux expatriés, qui en bénéficient de 4 à 10 fois plus que les hommes congolais, créant ainsi une double disparité pour les femmes, liée à la fois à leur genre et à leur origine.

Ces analyses, inscrites dans les actions menées par AWNRR, font partie des initiatives d'accompagnement des communautés impactées et de suivi des efforts du gouvernement en matière de parité, sur lesquelles notre organisation travaille.

A cette fin du mois dédié aux droits de la femme, l'AWNRR invite le gouvernement de la RDC, de passer de la théorie à la pratique, pour une meilleure inclusion de la femme.